

Concours section : SA Commun Externe Classe Normale

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : L241A111003262 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : Cas pratique Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Ministère du Travail
Service de la DREETS

Adresse xxxx

mail xxxx

Téléphone xxxx

Affaire suivie par: SA

Le xx/xx/xxxx

À xxxx

Note à l'attention du chef de service

Objet : La lutte contre le chômage au niveau des territoires

Références : vie-publique.fr ; Travail-emploi.gouv.fr

En décembre 2023, le Président de la République a annoncé une nouvelle politique publique dans le domaine de l'emploi. Il s'agit de la loi du 18 décembre 2023 qui prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2024, la transformation de Pôle Emploi en « France Travail ».

Cette nouvelle loi s'inscrit dans la continuité de l'objectif à atteindre à savoir la réduction du taux de chômage autour de 5% d'ici 2027.

Les missions de France Travail seront donc renforcées.

D'abord, il sera évoqué la nouvelle organisation du Service public de l'emploi (SPE), puis les objectifs de la réforme France Travail et enfin, les mesures mises en œuvre pour favoriser le plein emploi.

I L'organisation du Service public de l'emploi (SPE)

Le SPE désigne l'ensemble des acteurs publics et privés ayant pour rôle de faire appliquer les politiques publiques de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Le SPE s'organise principalement de deux manières :

1) Il est composé d'acteurs c'est-à-dire l'Etat, France Travail, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) et l'Unédic.
A cette liste peuvent être ajoutés d'autres acteurs publics ou privés.

Pour revenir sur les acteurs composant le SPE, pour l'Etat, c'est le ministère du travail et la DREETS qui disposent de la compétence de droit commun en terme de politique de l'emploi. S'agissant de France Travail, c'est le nouveau « Pôle emploi ». Concernant l'Alpa, ~~c'est un établissement~~ il prend la place de l'Association pour la formation professionnelle des adultes. Quant à l'Unédic, il s'occupe du régime d'assurance chômage et fixe les modalités d'indemnisation.

2) Le SPE est représenté sur quatre niveaux géographiques. Le niveau territorial qui regroupe les régions, les départements et les communes et le niveau national avec le ministère du Travail.

Le SPE regroupe donc un réseau de gouvernance qui applique à différents niveaux les politiques de l'emploi. ~~Ces politiques qui~~ Autrement dit, les collectivités territoriales veillent au bon fonctionnement de la politique de l'emploi, prise au niveau national, au niveau local. Cela permet de mieux répondre aux besoins des usagers au niveau local.

II Les objectifs de la réforme France Travail

La réforme France Travail, anciennement Pôle emploi, a pour objectif de corriger les limites de Pôle emploi et de proposer de nouvelles solutions plus adaptées.

1. Les limites de Pôle emploi.

Pôle emploi n'a pas su enrayer suffisamment le chômage en France.

En effet, il a été constaté que l'accompagnement des demandeurs d'emploi n'était ^{pas} bien adaptés à leur profil et ne répondait pas non plus aux attentes des entreprises qui recrutent.

Les intervenants de Pôle emploi étaient dispersés, les diagnostics et les orientations proposés étaient soit inadaptés soit absents. Les demandeurs d'emploi étaient parfois livrés par eux mêmes ou encore la distance logement / travail était trop excessif ou bien il y avait une mauvaise prise en charge. De plus, Pôle emploi ne prenait pas en compte les allocataires du RSA.

2. Les attendus de la réforme.

Avec la réforme, de nouveaux objectifs sont attendus tant en terme organisationnels qu'en terme de service rendu aux usagers.

D'abord, il y aura un nouveau ^{réseau} pour l'emploi qui répondra aux besoins des usagers demandeurs d'emploi et aux employeurs.

Ce nouveau réseau pour l'emploi sera à la charge de France Travail, qui conserve globalement les missions de Pôle emploi, les Missions Locales qui s'occupent des jeunes demandeurs d'emploi et Cap emploi qui s'occupe des travailleurs en situation de handicap.

Ensuite, des nouveautés sont à venir pour les demandeurs d'emploi.

Effectivement, toutes les personnes qui cherchent un emploi seront inscrites automatiquement sur France Travail d'ici 2025. Les personnes inscrites auront un meilleur accompagnement qui sera adapté à leur situation et besoins. L'organisme référent proposera un diagnostic approfondi au demandeur. Et enfin chaque demandeur signera un contrat d'engagement. En outre, un système de ~~sanctions~~ sanctions est prévu en cas de non respect de l'engagement. Aussi, une solution d'accueil pour tous les jeunes enfants.

S'agissant des entreprises, une meilleure coordination entre tous les acteurs de l'emploi est attendue.

Concours section : SA Commun Externe Classe Normale

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : L241A111003262 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : Cas pratique Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

III Les mesures mises en œuvre pour favoriser le plein emploi

Afin de favoriser le plein emploi, une nouvelle organisation est proposée. Il s'agit du réseau France Travail.

A l'intérieur du réseau France Travail, sont présents l'Etat (préfets, DREETS...) les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Ils occuperont une place de gouvernance stratégique, politique et financière sur l'ensemble du réseau France Travail.

Concernant les collectivités territoriales, les régions auront une compétence pour les formations, l'orientation et le développement économique. Quant aux départements, ils auront compétence pour l'insertion et l'action sociale.

A l'intérieur du réseau est également présent des opérateurs France Travail à savoir France Travail, Missions locales et Cap emploi ainsi que des partenaires : publics et organismes paritaires, associations et acteurs privés.

Par ailleurs, France Travail aura de nouvelles missions :

- l'accueil et l'accompagnement,
- la recherche d'emploi et la mise en relation des concernés

Concours section : SA Commun Externe Classe Normale

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : L241A111003262 Nombre de pages : 8

- le contrôle de la liste des demandeurs d'emploi,
- l'indemnisation,
- une maîtrise des données visibles et lisibles pour les demandeurs,
- et enfin assurer les politiques publiques.

Secrétaire administratif